



Mot de la présidente

Je tiens tout d'abord à souhaiter à tous et à toutes une excellente rentrée scolaire. C'est avec le cœur gonflé à bloc de volonté et les batteries chargées d'énergie que vous prendrez d'assaut vos classes pour tenir le Fort de l'éducation. Dévoués et engagés comme toujours, vous serez les acteurs de première ligne qui influenceront les générations de demain. Plus que jamais vous tiendrez l'école à bout de bras par votre mission indéfectible : offrir un enseignement de qualité! Dispenser un service empreint d'humanité! Cette vocation unique et exceptionnelle qui ne se monnaie pas à rabais n'a tout simplement pas de prix!!!

Malgré le flot de projets de loi qui nous étouffent un peu plus chaque jour; restons concentrés sur les petits bonheurs du quotidien! Malgré toutes les annonces de coupures budgétaires, gardons à l'esprit ce que nous sommes capables de faire! Malgré les réinjections d'argent spontanées pour calmer la grogne, restons réalistes, mais optimistes.

En ces temps tumultueux où s'entrecroisent changements et restrictions, il faut se serrer les coudes plus que jamais! Nous faisons face à un gouvernement qui se cherche; il avance et recule tel un mauvais danseur! C'est un législateur usé et frustré qui a échoué dans sa conquête de redressement sociétal. Un seul remède possible : une mobilisation inébranlable. C'est par la force du nombre que nous parviendrons à faire renverser la vapeur. C'est uni d'une même voix que nous parlerons plus fort que l'opresseur! Le pouvoir est dans les mains de celui ou celle qui accepte de le prendre. La force est présente avec celui ou celle qui ose y croire. L'action est la meilleure arme de celui ou celle qui choisit d'avancer.

Que la mobilisation soit à petite ou à grande échelle, aucun geste n'est vain, aucun acte n'est dénué de sens. Le point de départ de tout ça? Votre délégué d'école, personne

dévouée et impliquée. C'est un acteur important qui détient un rôle fondamental au sein de votre établissement. Ne négligez pas l'apport de cette personne, car elle représente beaucoup plus qu'une simple nomination obligatoire à combler en début d'année. Le délégué syndical est un pilier solide et rassurant pour les anciens tout en étant une référence de premier plan pour les nouveaux. Il est une courroie de transmission indispensable à la chaîne de communication. En plus d'être l'ambassadeur du syndicat dans son milieu, le délégué reçoit, emmagasine et transmet des informations nécessaires au bon fonctionnement de son école. À la vitesse où la vie se déroule aujourd'hui, il est impératif d'être à la page en matière de connaissances!

Je tiens donc à remercier tous ceux et celles qui se sont portés volontaires pour remplir ce rôle si important! Rappelez-vous que vous êtes des maillons essentiels de l'organisation! Vous êtes des initiateurs de changements... Vous êtes des instigateurs de mobilisation... Je lève mon chapeau à l'implication! L'engagement doit demeurer vivant; nous en avons cruellement besoin plus que jamais...



Action de mobilisation

Lundi soir dernier avait lieu un rassemblement devant le bureau de la ministre Laforest. Organisée par Mme Caroline Laberge dans le cadre du mouvement Unis pour l'école, cette mère dévouée et engagée voulait dénoncer les effets néfastes des coupures sur les services aux élèves. Plus d'une cinquantaine de personnes de différents corps d'emploi ont pris part à l'événement. Merci à tous ceux et celles qui ont participé!

Et un remerciement tout spécial à la vice-présidente de la FSE Madame Karine Nantel qui est venue se joindre à nous!

Nous vous invitons à suivre leur page Facebook : [Uni\(e\)s pour l'école Saguenay-Lac-St-Jean](#)



Formation continue obligatoire de 30 heures

La nouvelle période de 2 ans pour effectuer vos 30 heures de formation est débutée depuis le 1^{er} juillet 2025. Il est important de comptabiliser vos heures. Pour ce faire, il y a deux plateformes électroniques : appliprof.org ou LARA sur le portail de formation du personnel du Centre de services scolaire. Peu importe la façon dont vous consignez vos formations, l'important est d'effectuer les 30 heures obligatoires de formation et de les consigner.

Que peut-on inclure dans ces 30 heures?

L'article 22.0.1 de la LIP le précise :

On entend par « activité de formation continue » la participation à une activité structurée, notamment un cours, un séminaire, un colloque ou une conférence, organisée par le ministre, par un établissement d'enseignement universitaire, par un centre de services scolaire, par un établissement d'enseignement régi par la Loi sur l'enseignement privé, par un autre organisme, par un pair ou en application de l'article 96.21. La lecture d'ouvrages spécialisés est également reconnue comme une activité de formation continue. Est aussi visée toute participation à titre de formateur lors d'une activité de formation.

Rendez-vous annuel

À l'occasion de la Journée internationale des enseignants et des enseignantes, le SES vous invite à son **rendez-vous annuel le jeudi 2 octobre 2025**.

Les membres du conseil d'administration et le personnel du SES sont heureux de vous convier à ce 4 à 7. Venez festoyer avec vos collègues et profiter d'un moment de détente en bonne compagnie. Placez-le à votre agenda dès maintenant! Les détails vous seront envoyés ultérieurement. On vous y attend en grand nombre!

Prolongation – Participez à une recherche sur l'intelligence artificielle (IA) de HEC Montréal

La CSQ et ses partenaires prolongent la période de participation au sondage sur l'IA que nous vous avons transmis avant les vacances.

Nous vous invitons à participer à une recherche menée par HEC Montréal. Elle traite de l'intelligence artificielle (IA) et de la gestion algorithmique (GA) dans votre travail. Cette étude s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre plusieurs organisations syndicales, dont la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

Grâce à cette étude, nous pourrions mieux documenter la présence de l'IA et de la GA dans votre milieu de travail et sonder votre perception des effets de l'IA.

Votre participation est déterminante. Elle consiste à remplir un sondage d'une durée d'environ 20 minutes : [Remplir le questionnaire sur l'IA](#)

Vous avez jusqu'au **7 septembre 2025** pour répondre au sondage. Votre participation est anonyme et la collecte de données est rigoureusement encadrée par le comité d'éthique de HEC Montréal.



En vous remerciant de votre habituelle collaboration, nous vous souhaitons une bonne rentrée!

Taux à compter du 14^e jour de travail de l'année scolaire 2024-2025

Échelle de traitement		
Expé- rience	Échelle	Scolarité
1	52 799 \$	L'enseignante ou l'enseignant se voit attribuer l'échelon selon l'expérience, augmenté de : 2 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 17 ans 4 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 18 ans 6 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 19 ans
2	56 326 \$	
3	61 602 \$	
4	64 032 \$	
5	66 558 \$	
6	69 182 \$	
7	71 910 \$	
8	74 745 \$	
9	77 695 \$	
10	80 757 \$	
11	82 517 \$	
12	86 025 \$	
13	89 682 \$	
14	93 492 \$	
15	97 464 \$	
16	102 857 \$	

Contrats à la leçon (selon la scolarité)		
	Périodes de 45 à 60 min (primaire)	Périodes de 75 min (secondaire)
Moins de 16 ans	72,91 \$	121.52 \$
17 ans	80,46 \$	134.10 \$
18 ans	85,35 \$	142.25 \$
19 ans	93,08 \$	155.13 \$

Secteurs Formation professionnelle et Éducation des adultes	
	Taux horaire
Non légalement qualifié	74.75 \$
Légalement qualifié	80.76 \$
<i>*Cette rémunération correspond à une période de suppléance assignée de 60 min et est ajustée au prorata de la durée.</i>	

Secteur Jeunes			
	Suppléance occasionnelle		
	Sans contrat	Avec contrat de moins de 100 %	Avec contrat de 100 % (temps plein)
Non légalement qualifié	52.79 \$	1/1000 selon l'échelon	1/1000 selon l'échelon + 33 %
Légalement qualifié	61.60 \$		
*Cette rémunération correspond à une période de suppléance assignée de 60 min et est ajustée au prorata de la durée.			

Planifio – Agenda électronique

Le Syndicat offre gracieusement, en collaboration avec Efficom, l'Outil de travail quotidien, un agenda pour le personnel enseignant, et ce, chaque année. Si vous ne l'avez pas et en désirez un, communiquez avec nous.

De plus, une version électronique, sous le nom Planifio, est disponible. Vous pouvez visionner une courte démo, vous inscrire et consulter le mode d'emploi sur notre site



Planifio

Internet dans la section « Devenir membre et ses avantages » sur la page d'accueil (www.ses-csq.com).

Répartition des dossiers 2025-2026

	Dossiers principaux	Dossiers communs
Mélanie Girard <i>Présidente</i> <i>mgirard@ses-csq.com</i>	* Gestion administrative * Gestion du personnel * Budget et plan d'action * Dossiers juridiques * Gestion informatique * Gestion des dossiers de griefs * Antécédents judiciaires	* Dossiers individuels * Formation * Information générale * Retraite * Assurance collective
Christine Gilbert <i>Conseillère syndicale</i> <i>cgilbert@ses-csq.com</i>	* Secteur Éducation des adultes * Secteur Formation professionnelle * Santé, sécurité au travail (SST) * SAAQ * Régime québécois d'assurance parentale * Site Internet * Facebook * Comité central SST	
Marie-Ève Bouchard <i>Conseillère syndicale</i> <i>mebouchard@ses-csq.com</i>	* Secteur jeunes (primaire-secondaire) * EHDA * Responsable de l'action et mobilisation * Assurance-emploi * ICI-SES * Comité de perfectionnement	



Votre dossier au Centre de services scolaire et celui au Syndicat sont indépendants?

C'est pourquoi, si vous déménagez, vous devez aviser les deux endroits afin de maintenir votre dossier à jour.

Pour le Syndicat, transmettez-nous votre nouvelle adresse, numéro de téléphone ou courriel, soit par téléphone ou par courriel.

Ainsi, nous serons à même de pouvoir vous envoyer toute documentation ou information nécessaire!

Sécurité d'emploi – Secteur jeunes

LES MOUVEMENTS VOLONTAIRES

Environ 200 personnes étaient inscrites aux mouvements volontaires.

	Mouvements
1^{re} phase (12 juin 2025)	19
2^e phase (après le 1 ^{er} décembre)	

LES ENGAGEMENTS

Les postes restés vacants à la suite du mouvement volontaire ont été offerts aux personnes inscrites sur la liste d'ancienneté E2 ainsi qu'aux listes de priorité. Le Centre de services scolaire a donc procédé à l'attribution au secteur des jeunes de 28 nouveaux postes E1 et de 59 postes E2, dont 18 nouveaux.

CONTRATS À TEMPS PLEIN ATTRIBUÉS

Champ	Discipline	Nombre de contrats	
		E1	E2
01	Primaire	6	1
	Secondaire		15
02	Préscolaire		3
03	Primaire	6	11
04	Anglais	2	1
05	Éducation physique		1
06	Musique primaire	2	
07	Arts plastiques	2	1
08	Anglais		1
09	Éducation physique		1
10	Musique secondaire	2	
11	Arts plastiques		1
12	Français	2	5
13A	Mathématiques	4 (dont 1 Math-sciences)	6
13B	Sciences		2
14	CCQ	1	
17	Univers social	1	4
20	Francisation		6

Parmi les personnes qui ont obtenu un poste E1, 22 étaient en poste E2 l'an dernier. De plus, 2 enseignants ont malheureusement dû retourner à leur rang sur la liste de priorité du champ 01.

Rappel – Tâche au préscolaire

Au printemps 2023, un comité de travail s'était penché pour explorer les scénarios pouvant régler la problématique concernant le respect des règles du régime pédagogique au préscolaire (23,5 heures de services éducatifs). Il a donc été convenu que quelques ajustements seraient apportés à l'horaire. Voici un rappel des modalités de ce changement.

Afin que l'horaire de l'éducation au préscolaire continue d'être suspendu pour les élèves tous les mercredis après-midi, vous devez modifier votre tâche en :

- o Incluant, à votre horaire hebdomadaire, 2 demi-journées d'activités de formation et d'éveil en continu. Ces deux demi-journées seront des services éducatifs sans récréation (2x20 minutes). Ce n'est pas obligatoire que ces activités d'éveil en continu soient toujours planifiées aux mêmes moments dans votre horaire. Les journées peuvent varier d'une semaine à l'autre. L'important est de faire ces deux demi-journées en continu.
- o Même si vous n'êtes pas présentes ou présents les mercredis après-midi, vous devez garder à l'esprit que ce temps fait partie de votre amplitude de travail, donc votre direction peut vous assigner pour une réunion ou autre, mais avec un délai raisonnable. Puisque c'est prévu dans votre amplitude de travail, si vous vous absentez le mercredi, la coupure d'absence comptera pour une journée complète, à moins que vous fassiez une prestation d'au moins 60 min en après-midi.
- o Le temps prévu à l'horaire pour l'accueil et le déplacement continue d'être reconnu à l'intérieur des autres tâches professionnelles (ATP).

LE BABILLARD DE LA RELÈVE



INFORMATIONS POUR LES PERSONNES À STATUT PRÉCAIRE

Êtes-vous membre?

Savez-vous que même si vous payez des cotisations syndicales vous n'êtes pas systématiquement membre du Syndicat de l'enseignement du Saguenay (SES)? Pour le devenir, vous devez remplir une demande d'adhésion électronique.

Pour recevoir le lien, envoyez-nous un courriel (ses@lacsq.org) en nous indiquant votre nom complet et votre date de naissance.

Une fois membre en règle du SES, vous pourrez assister aux assemblées générales, voter et ainsi prendre part aux décisions. De plus, être membre vous donne accès à certains rabais que vous retrouverez sur notre site :

[Être membre et ses avantages](#)

Nouveaux engagés

Il est très important de remettre **tous** les documents (relevés de notes, preuve de fin de formation, etc.) qui vous sont demandés par le Centre de services scolaire pour compléter votre dossier d'embauche.

Ceci pour que votre pleine scolarité soit reconnue, sinon, il ne vous sera accordé que 16 ans de scolarité, ce qui aura un impact important au niveau salarial.

*Formation des nouvelles personnes déléguées
12 septembre 2025, de 9 h à 15 h
Lieu à déterminer*



*Fête du travail
1^{er} septembre 2025
Bureaux fermés*